

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 10 mars 2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 17/03/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200310-5 1-DE


Le Maire,
Raphaël NORBLIN

Conseil municipal du	10 mars 2020	Délibération N°	2020-05
----------------------	--------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, A-M TURMEL, MM. RAPHAËL NORBLIN, Frédéric DESDION, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Michel DUPAS, Christophe MARON, Aurélien LEBARON

Absents représentés : Franck LAMBLARDY représenté par R NORBLIN
I BAILLY PURNU adonné pouvoir à A-M TURMEL
Jacques POUCHIN représenté par C.MARON

Absents non représentés : Isabelle BAILLY-PURNU, Jacques POUCHIN, Thomas DEHAUMONT, Michel RIO, Franck LAMBLARDY

Membres en exercice **15** Présents **10** Votants **13**

Conseil convoqué le 03/03/2020

Secrétaire : Mme Patricia BRAY

Votes Pour : **13**

Contre : 0

Abstentions : 0

Contrat de Maintenance Informatique – année 2020

Afin de continuer d'assurer la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école de Fontaine sous Jouy.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat annuel avec NG Informatique, domicilié à Chambray 13, rue des aires pour **12 heures annuels** pour un montant de **720 €** pour l'année 2020.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme


Le Maire

Raphaël NORBLIN